



Secrétariat Général

Conférence des Ministres de la CEEAC sur la validation des Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage dans les zones de forêt et de savane d'Afrique centrale

Brazzaville, Ministère des Affaires Etrangères, 28 avril 2015

HUIS CLOS DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

INTRODUCTION

La Conférence des Ministres de la CEEAC sur la validation des Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage dans les zones de savane et de forêt d'Afrique centrale s'est tenue le 28 avril 2015 à Brazzaville (République du Congo), sous la Présidence de Son Excellence Monsieur **Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

I. OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

La Conférence des Ministres avait pour objectif de procéder à la validation des Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB) dans les zones de savane et de forêt d'Afrique centrale dont le but est d'orienter les activités à mener au niveau sous régional dans les cinq prochaines années.

Ses objectifs spécifiques étaient de :

- Examiner et valider les deux Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage des zones de savane et de forêt proposés ;
- Examiner et valider le cadre institutionnel de mise en œuvre proposé ;
- Examiner et valider le plan de communication proposé ;
- Identifier les sources de financement ;
- Discuter et valider la feuille de route et le comité de suivi de la mise en œuvre des deux plans d'action.

Elle était précédée du 25 au 26 avril 2015 par la réunion des Experts des pays de la CEEAC, ceux du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), ceux des Partenaires Techniques et Financiers (ONU DC, TRAFFIC, PNUD, UICN, WWF, WCS, PFBC, etc.), les ONG, les personnes ressources, les consultants et les journalistes du Réseau des Communicateurs en Environnement et en Information de l'Afrique centrale (RECEIAC) et les experts de certains projets et programmes sous régionaux (PACEBCo et Projet TRIDOM).

II. PARTICIPATION

Les Ministres et Représentants des Ministres ci-après en charge de la protection de la faune et de la Défense ont pris part aux travaux.

- **Monsieur Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable pour la République du Congo ;
- **M. Jean Claude NDUWAYO**, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi ;
- **M. Denis KOUTOU KOULAGNA**, Secrétaire général du Ministère des Forêts et de la Faune, Représentant le Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun ;
- **M. Bienvenu LIYOTA NDJOLI**, Ministre de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo ;
- **Mme Rosine MBAION DJIBERKI**, Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement de la République du Tchad ;
- Son Excellence, **Barthélémy ONGAYIE**, Ambassadeur du Gabon près la République du Congo, Représentant le Ministre de la Défense Nationale de la République Gabonaise ;
- **M. Antonio Francisco PEDRO**, Conseiller à l'Ambassade d'Angola, Représentant Mme la Ministre de l'Environnement de la République d'Angola.

Y ont également pris part :

- **Général Guy Pierre GARCIA**, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC chargé du Département Intégration Humaine, Paix, Sécurité et Stabilité ;
- **M. Martin TADOUM**, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- **M. Omer NTOUGOU**, Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) ;
- **Mme Saskia DE LANG**, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne au Congo ;
- **M. Mathew CASSETTA**, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;
- **M. Abdoulaye DAGAMAÏSSA**, Chef de Division, Division de l'Agriculture III, Environnement et Développement Durable de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le secrétariat technique était assuré par la CEEAC et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions : le mot de Son excellence **Saskia DE LANG**, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne au Congo, celui du Général **Guy Pierre GARCIA** Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC chargé du Département Intégration Humaine, Paix, Sécurité et Stabilité et le discours d'ouverture de Son Excellence **Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

Dans son allocution, Madame **Saskia DE LANG**, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union européenne au Congo, a d'abord rappelé l'urgence exprimée en 2013 par la sous région pour mener la lutte contre le braconnage des espèces protégées et le bien fondé des deux Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage préparés depuis deux ans et l'intérêt de l'Union européenne pour cette lutte. Ce qui justifie qu'elle a été retenue, comme une activité importante dans le Programme Indicatif Régional (PIR) 11ème FED au niveau du secteur Paix et Sécurité et celui de la Gestion durable des Ressources Naturelles. Après, elle a présenté les actions principales à mener pour renforcer les capacités de gestion et de contrôle des frontières par les cadres des administrations nationales (police, douane, services d'immigration, justice, autorités

provinciales, etc.). Ensuite, elle a présenté les trois axes d'intervention de l'UE dans la lutte contre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles à savoir : le trafic des espèces protégées, le trafic du bois et le trafic des minerais. Enfin, elle a présenté des actions efficaces à mener au niveau national et sous régional pour faire cesser le trafic des espèces. Il s'agit, entre autres, de la mobilisation des ministres en charge de la défense, de la sécurité intérieure et de la justice pour une meilleure application des textes juridiques en vigueur et du développement de l'écotourisme.

Pour sa part, le Secrétaire général Adjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en charge du Département Intégration Humaine, Paix, Sécurité et Stabilité, le Général **Guy Pierre GARCIA**, a pris la parole au nom du Secrétaire général de la CEEAC, l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI. Il a d'abord remercié les Hautes autorités congolaises en tête desquelles Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat pour avoir accepté d'accueillir la Conférence des Ministres de la CEEAC et la Conférence Internationale sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique.. Après, Il a remercié les Ministres de la CEEAC pour avoir répondu à l'invitation du Secrétaire Général de CEEAC et a exprimé sa gratitude à l'endroit de l'Union européenne (UE) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ses remerciements ont été adressés particulièrement à l'UE pour le financement de l'organisation de cette conférence des ministres de la CEEAC. Ensuite, il a présenté le Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB). Celui-ci a été mis en place pour compléter les deux autres outils pour lutter contre le braconnage, déjà développés par le Secrétariat général de la Communauté en 2012, que sont : le Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC) et le Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB). Ensuite, il a présenté, le commerce des produits de la faune, comme un frein sérieux à la transition de la conservation vers l'économie de la conservation, notamment l'écotourisme, un segment de l'économie verte, est une des voies de la diversification des économies hors ressources extractives des Etats de la sous région. Enfin, il a rappelé que le PAULAB, instrument technique de nature multisectorielle, sera l'outil opérationnel de la stratégie de l'Union Africaine de lutte contre le trafic des espèces de la flore et de la faune sauvage en Afrique centrale. Pour sa mise œuvre, le Secrétariat général de la Communauté continuera va apporter son appui et son expertise à ses Etats membres pour placer l'éco sécurité au cœur du développement de l'économie verte en général et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles en particulier.

Prenant la parole en dernier, **Son Excellence Henri DJOMBO**, a d'abord relevé l'intérêt des travaux des experts des Etats membres de la CEEAC réunis à Brazzaville du 25 au 26 avril 2015 pour valider les Plans d'Action d'Urgence de Lutte contre le Braconnage (PAULAB), une initiative dont les objectifs intègrent parfaitement ceux de la Conférence Internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage d'Afrique organisée par le Congo et ses partenaires au développement sous l'égide de l'Union africaine. Après, Il a rappelé la criminalité biologique, comme la 4eme menace contre la survie de l'humanité après le terrorisme, le trafic des humains et des stupéfiants entravant dangereusement l'intégrité des Etats. Cette nouvelle menace pour la paix et la sécurité des Etats risque de contribuer à l'extinction des éléphants en raison de l'utilisation des armes de guerre par les braconniers. Ensuite, il a présenté le PAULAB, structuré autour de 7 axes d'orientation stratégique, comme un outil adapté au caractère multisectorielle et pluridisciplinaire de la criminalité faunique. De ce fait, ce plan constitue la contribution pertinente de la sous-région à la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage». Enfin, le Ministre **Henri DJOMBO** a terminé son propos en remerciant l'Union européenne pour sa contribution financière à l'organisation des consultations et à la tenue de la Conférence des Ministres de la CEEAC.

Après la cérémonie protocolaire d'ouverture, un délégué venu du Cameroun a présenté aux Ministres rapport de la réunion des experts. A la suite de cette présentation, les Ministres ont pris acte du rapport des experts qu'ils ont félicité pour la qualité du travail abattu.

IV- HUIS CLOS DES MINISTRES

Le Huis Clos des Ministres était organisé autour de cinq points suivants inscrits à l'ordre du jour par le Secrétariat général de la Communauté

- Examen des Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage dans les zones de savane et de forêt d'Afrique centrale ;
- Examen du mécanisme de mise en œuvre et de l'ancrage institutionnel de la lutte contre la criminalité des produits de la faune et de la flore en Afrique centrale;
- Examen des propositions financières et des sources de financement ;
- Examen des recommandations ;
- Information sur l'OCFSA par le Cameroun et l'ADIE par le Gabon.

A l'issue du Huis clos et après examen des points inscrits à l'Ordre du jour ainsi que des échanges, les Ministres ont validé :

- les Plans d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB) dans les zones de savane et de forêt d'Afrique centrale structuré autour de sept axes d'intervention stratégique suivants : (i) Politique et Diplomatie ; (ii) Sécurité et Renseignement ; (iii) Renforcement des cadres juridiques et institutionnels ; (iv) Formation et Renforcement des capacités opérationnelles ; (v) Recherche et Formation ; (vi) Eco développement et valorisation des ressources fauniques et (vii) Information, Education et Communication
- le mécanisme et de l'ancrage institutionnel de la lutte contre la criminalité des produits de la faune et de la flore ;

S'agissant des propositions financières et des sources de financement, les ministres ont donné mandat au Secrétariat de la Communauté de soumettre cette question aux Ministres de la CEEAC en charge de l'économie et des finances pour qu'ils se prononcent et s'engagent notamment sur les propositions faites les experts en raison de la complexité des dossiers financiers et les difficultés financières des Etats membres avec la chute des prix des matières premières.

S'agissant des recommandations, les Ministres ont recommandé au Secrétariat général de la Communauté de travailler avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour une meilleure rédaction de celles-ci, notamment en ce qui concerne le projet sur les directives sur l'harmonisation des législations sur la faune.

S'agissant de l'information sur l'OCFSA, les Ministres ont pris acte de la communication faite par le Cameroun sur la redynamisation de cette organisation sous régionale, notamment sur les avancées dans l'organisation du Conseil extraordinaire prévu à Yaoundé les 15, 16 et 17 juin 2015.

La Conférence des Ministres a remercié les autorités de la République du Congo pour les marques d'attention dont elle a bénéficiée ainsi que des facilités de travail mises à sa disposition.

Fait à Brazzaville, le 28 avril 2015

**Pour la Conférence des Ministres
Le Président du Bureau de la Conférence
Henri DJOMBO
Ministre de l'Economie Forestière et du
Développement Durable**